



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N° 3

À la septième séance plénière de sa 41^e session, le 6 octobre 2022, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

- 30/1 : Planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et de navigation aérienne, présentée dans la note A41-WP/652.
- 30/2 : Soutien de la politique de l'OACI concernant le spectre des fréquences radioélectriques, présentée dans la note A41-WP/652.
- 31/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI relatives à un système de gestion du trafic aérien (ATM) mondial et aux systèmes de communication, de navigation et surveillance et de gestion du trafic aérien (CNS/ATM), présentée dans la note A41-WP/653.
- 31/2 : Nouveaux acteurs, présentée dans la note A41-WP/653.
- 33/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne, présentée dans la note A41-WP/655.

— FIN —